



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du pôle d'appui aux mutations énergétiques



Sommaire

1. OPPORTUNITÉ DE CRÉER LE PÔLE

2. PRÉSENTATION DU PÔLE

- Composition
- Cadre d'intervention

3. OBJECTIFS

4. INSTANCES

5. PLAN D'ACTION

6. MODALITÉS DE SAISINE



OPPORTUNITÉ DE CRÉER LE PÔLE

▶▶▶ **Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement des EnR&R...**

Objectif national de neutralité carbone en 2050 :

- **SNBC**
- **SRADDET**

Objectif intermédiaire pour 2030 :

Couverture de 41 % de la consommation énergétique par les EnR&R .

▶▶▶ X 3,5 la production totale* d'EnR&R sur le territoire

*au 31/12/2020

Ce qui reviendrait à recouvrir de photovoltaïques l'équivalent d'environ :

483



..Ou à implanter environ :

200



OPPORTUNITÉ DE CRÉER LE PÔLE

▶▶▶ **..tout en favorisant la réalisation de projets d'EnR&R vertueux pour l'environnement**

**Nécessité d'un développement fort, maîtrisé
et cohérent**

▶▶▶ **De nombreux points de vigilance à considérer : consommation d'espaces, impact sur la biodiversité, le paysage, la ressource en eau, etc..**

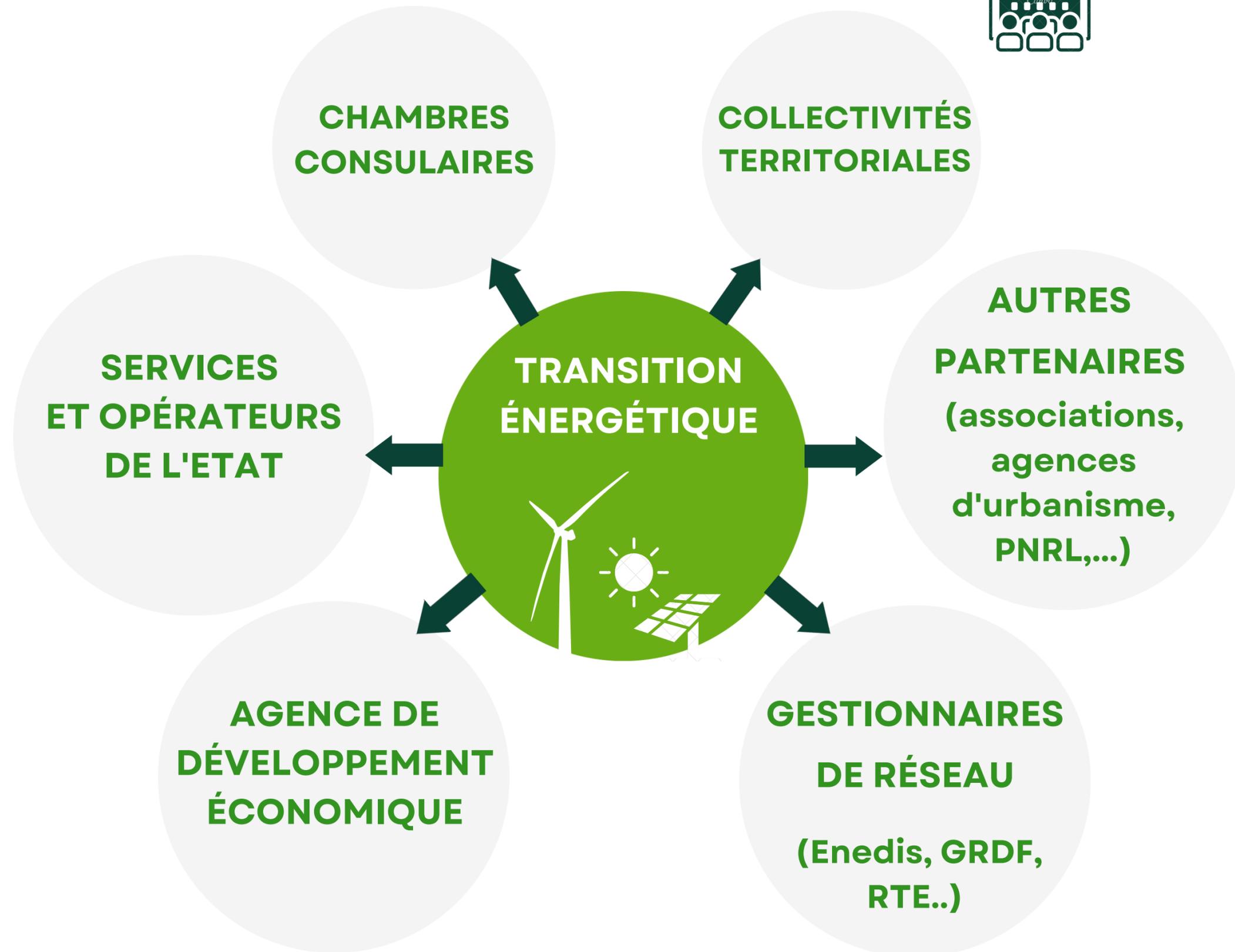
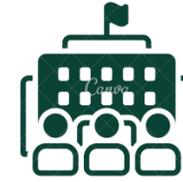
Recherche d'un compromis, atteinte d'un équilibre entre la nécessité impérieuse de déployer d'EnR&R et les impacts de ces projets

▶▶▶ **Le développement des EnR&R constitue un enjeu fort et complexe que les services de l'État doivent accompagner.**





Favoriser la coopération entre les différents acteurs institutionnels dans le respect des compétences de chacun



PRÉSENTATION DU PÔLE

► Composition

- Les Services de l'État :



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Préfecture - DDT - DDPP - DREAL/UD DREAL -
DRAC/ UDAP -Délégation Territoriale de l' ARS**

- Les opérateurs :



- ADEME

- AGENCE DE L'EAU
RHIN-MEUSE

► Cadre d'intervention

Projets de production d'EnR&R à forts enjeux en matière
d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.



OBJECTIFS DU PÔLE

1

Sensibiliser les collectivités territoriales dans le développement des EnR&R sur leur territoire.

4

Favoriser la compréhension politique et sociale des projets.

2

Apporter un appui technique, juridique, procédural aux projets, en phase amont.

5

Favoriser le développement de filières.

3

Accompagner les porteurs de projets sur le plan financier.

6

Favoriser le travail partenarial entre les différentes parties prenantes



Objectif n°1 : Sensibiliser les collectivités territoriales dans le développement des EnR&R sur leur territoire

- Rôle essentiel des EPCI en tant que coordinateurs de la transition énergétique via le PCAET (CGCT), et le cas échéant, le PLUi.
- Nécessité de définir par territoire une stratégie en matière de transition énergétique.

▶▶ Inscription des projets EnR&R dans une stratégie territoriale définie et mise en œuvre par l'EPCI.



**Passer d'une réponse d'opportunité
à une stratégie de développement des EnR&R.**

Le pôle n'a pas vocation à constituer une instance d'avis dans les procédures PCAET et PLUi.





Objectif n°2 : Apporter un appui technique, juridique, procédural aux projets, en phase amont

Faciliter,
par du conseil amont,
la réalisation des
projets vertueux



Offrir aux porteurs de
projets
une visibilité
sur le calendrier
d'instruction des
procédures



Permettre des échanges en
amont quant à l'implantation
envisagée d'un projet
en exposant notamment :

- Les opportunités.
- Les contraintes.
- Le niveau de cohérence avec la stratégie du territoire.



La saisine du pôle est facultative et les observations/indications émises ne préjugent pas des décisions prises dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation.





Objectif n°3 : Accompagnement financier des porteurs de projets

Offrir aux porteurs de projet une visibilité sur les dispositifs financiers potentiellement mobilisables.



Favoriser la prise en compte par les services et opérateurs compétents des éventuelles contraintes techniques liées à la réalisation d'un projet.



Favoriser la compatibilité entre les calendriers de consommation des aides financières octroyées et d'instruction des procédures environnementales.



L'instruction financière des dossiers relève de la compétence exclusive des services et opérateurs compétents.





Objectif n°4 : Favoriser la compréhension sociale et politique des projets

Favoriser l'information et la participation du public (au sens large) sur le projet envisagé le plus en amont possible et recueillir ses observations dans le cadre de la définition du projet



Accompagner les porteurs de projets dans l'organisation d'une concertation préalable sur les plans juridiques et/ou méthodologiques



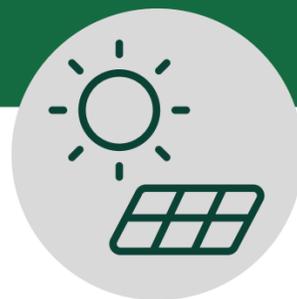
Favoriser l'émergence des projets d'EnR&R à gouvernance locale et/ou citoyenne





Objectif 5 : Favoriser le développement de filières

Favoriser l'émergence de sources d'énergies ou de production nouvelles (hydrogène, batteries au sodium, agrivoltaïsme, ...)

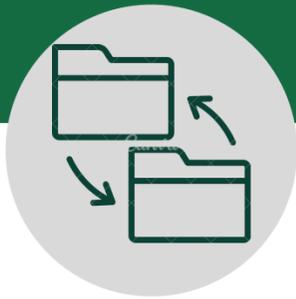


Appuyer les acteurs dans la constitution de filières dédiées



Objectif 6 : Favoriser le travail partenarial entre les parties prenantes

Favoriser les partages d'informations



Définir les orientations stratégiques du pôle



Faciliter la mise en réseau des acteurs



La mise en réseau des différentes parties prenantes sera assurée à travers les différentes instances du pôle.



INSTANCES

1. Instance politique et stratégique

Définition des orientations stratégiques du pôle.
Présentation du bilan annuel d'activités.



2. Instance revue de projets

Présentation par le porteur de projet aux services de l'État, aux collectivités concernées et aux autres partenaires.
Échanges sur les projets en amont.



3. Instance technique inter-services

Partage d'informations inter-services.
Contribution à l'élaboration de doctrines.



PLAN D'ACTION

COMMUNICATION



ORGANISATION PREMIÈRES REVUES DE PROJETS

- 17 octobre 2022
- 15 novembre 2022



CRÉATION D'OUTILS



MODALITÉS DE SAISINE DU PÔLE

Une adresse de saisine unique :

pref-pole-energies@meurthe-et-moselle.gouv.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION

